

## FICHE DE DONNÉES **DE SÉCURITÉ**

7302 CombiColor Diluant

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: 7302 CombiColor Diluant Nom du produit **Description du produit** : Solvant de laques et de vernis.

Type de produit : Liquide.

UFI : QNH0-20KU-3009-RS45

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation par les consommateurs

Usage industriel

Utilisation professionnelle

Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**RUST-OLEUM EUROPE** 

Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique

No de téléphone: +32 (0) 13 460 200

N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited

Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni

No de téléphone: +44 (0) 191 4106611

N° fax: +44 (0) 191 4920125 enquiries@tor-coatings.com

Adresse email de la

pour cette FDS

personne responsable

: rpmeurohas@rustoleum.eu

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

**Fournisseur** 

+32 28083237 Numéro de téléphone

**Heures ouvrables** 24/7

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 **STOT SE 3, H336** Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version 1/18

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Mentions de danger

: Danger

: Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

**Prévention** : P280 - Porter des gants de protection.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.

P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

**Stockage** : P405 - Garder sous clef.

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations Élimination

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux Éléments d'étiquetage supplémentaires

: hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9 : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : **Détergents - Règlement**  : Non applicable.

(CE) n° 907/2006

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

: Non applicable.

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

: Oui, applicable.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version: 5 2/18

7302 CombiColor Diluant

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Avertissement tactile de danger

: Oui, applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

**Belgique** 

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	REACH #: 01-2119471305-42 CE: 921-728-3 CAS: 64741-66-8	≥90	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

#### **Type**

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- 161 Divulgation supplémentaire pour cause de politique d'entreprise

of Divulgation suppliementaire pour cause de politique d'entreprise					
SCL (Les limites de concentration spécifiques) Non applicable.	Non applicable.				
ATE (estimations de la toxicité aiguë)  Non applicable.	Non applicable.				
Nanoformes Caractéristiques particulaires Ce produit ne contient pas de nanomatériaux.	Taille des particules Non applicable.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 3/18

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

#### Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

#### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### **Protection des sauveteurs**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation

évanouissement

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 4/18

7302 CombiColor Diluant

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

: Aucune donnée spécifique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

**Autres informations** 

: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 5/18

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

déchets.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 6/18

7302 CombiColor Diluant

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### **Directive Seveso - Seuils de déclaration**

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité	
P5c	5000 tonne	50000 tonne	
E2	200 tonne	500 tonne	

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 7/18

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	DNEL	Long terme Voie cutanée	773 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2035 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	699 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	608 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	699 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 8/18

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile (0.5mm) ou néoprène (0.65mm)

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante: EN374. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

#### **Protection du corps**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149. Recommandé: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

#### Autre protection cutanée

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### **Protection respiratoire**

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre de vapeurs organiques (Type AX) et à particules (EN 140)

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** : Liquide. [Liquide clair et translucide.]

Couleur : Incolore. [Pâle]

Odeur : Ressemblant à un solvant

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: -20°C [Littérature]

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: 113 à 143°C (235,4 à 289,4°F) [Littérature]

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 9/18

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Inflammabilité (solide, gaz)

: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes :

flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.

Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : matières

oxydantes.

Légèrement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes :

les matières combustibles et les substances organiques.

Ininflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chocs et

impacts mécaniques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité. Les vapeurs peuvent parcourir une grande distance jusqu'à une source

d'inflammation et provoguer un retour de flammes.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

: Seuil minimal: 0,6% Seuil maximal: 8%

Point d'éclair : Vase clos: 7°C (44,6°F) [Littérature]

Température d'autoinflammabilité

: >450°C (>842°F) [Littérature]

Température de décomposition : Non disponible.

pН

pH: Justification

: Non applicable. : Product is non-soluble (in water). : Cinématique (40°C): <20 mm<sup>2</sup>/s

**Viscosité** Solubilité(s)

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible. : Non applicable.

Pression de vapeur : 1,6 kPa (12 mm Hg) [calculé.] Taux d'évaporation : 1,55 (Acétate de butyle. = 1)

Densité relative : 0,72 à 0,73 [DIN 53217]

: 0,72 à 0,73 g/cm³ [20°C (68°F)] [DIN 53217] Masse volumique

Densité de vapeur : >1 [Air = 1]

Propriétés explosives : Explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues,

étincelles et décharge statique et chaleur.

Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes :

matières oxydantes.

Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : chocs et

impacts mécaniques.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Propriétés comburantes

Caractéristiques particulaires

: Non disponible.

Taille des particules moyenne : Non applicable.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version 10/18

7302 CombiColor Diluant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

10.5 Matières incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiquë

Nom du produit/ composant	Résultat	ultat Espèces Dosage		Exposition
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>21 mg/l	4 heures
	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	>2000 mg/kg >5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Estimations de la toxicité aiguë

N/A

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	1	-	-
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	1	-	-

#### Conclusion/Résumé

Peau

: Provoque une irritation cutanée.

Yeux

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Sensibilisation**

Nom du produit/ composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	Respiratoire	Rat	Non sensibilisant

#### Conclusion/Résumé

Peau

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Mutagénicité**

Nom du produit/ composant	Test	Expérience	Résultat
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	OECD 471	Sujet: Bactéries	Négatif

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 11/18

7302 CombiColor Diluant

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	•	Dosage	Exposition
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	Négatif	Négatif	Négatif	Rat	Voie orale	-

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Tératogénicité** 

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau

Ingestion

: Provoque une irritation cutanée.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en

cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Exposition de courte durée

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 12/18

7302 CombiColor Diluant

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Effets potentiels** immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés

: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Généralités** Cancérogénicité Mutagénicité Toxicité pour la reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Non disponible.

**Autres informations** : Non disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	Aiguë CE50 29 mg/l	Algues - pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 2,4 mg/l	Daphnie spec.	48 heures
	Aiguë CL50 18,4 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë NOEC 6,3 mg/l	Algues - pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Chronique NOEC 0,17 mg/l	Daphnie spec.	21 jours

Conclusion/Résumé : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	-	22 % - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Perte rapide par dégradation et vaporisation.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	-	-	Inhérent

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
hydrocarbures, isoalcanes en C7-C9	4.3 à 5.1	10 à 2500	élevée

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version 13/18

7302 CombiColor Diluant

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Perte rapide par dégradation et vaporisation.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**12.7 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

ngereux : Oui.

Catalogue	<u>Européen</u>	des [	<u>Déchets</u>

Code de déchets	Désignation du déchet	
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants	

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières apparentées aux peintures.	Matières apparentées aux peintures.	Matières apparentées aux peintures. Polluant marin.	Matières apparentées aux peintures.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 14/18

7302 CombiColor Diluant

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

•		•		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.
Autres informations	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Quantité limitée < 5L Dispositions particulières 640 (C)  Code tunnel (D/E)	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.  Dispositions particulières 640 (C)	Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Urgences</u> F-E; <u>S-E</u> <u>Remarques</u> : ≤ 5L:  Quantité limitée -  IMDG 3.4	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.  Limitation de quantité Avion passager et avion cargo: 5 L. Instructions d'emballage 353. Avion cargo uniquement: 60 L. Instructions d'emballage 364. Quantités limitées - Avion passager: 1 L. Instructions d'emballage Y341.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 15/18

7302 CombiColor Diluant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable. applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

COV du produit prêt à

l'emploi

: Exempté

Émissions industrielles

: Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles

: Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/CE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

P5c E2

#### **Belgique**

Références

: Arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail Décret royal 374/2001, protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail

Royal Decree 396/2006, which establishes minimum health and safety requirements for the protection of workers from risk of exposure to asbestos at the workplace. Arrêté royal de 17 mai 2007 modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Moniteur Belge 2007-2327 de 7 juin 2007. Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878

RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

#### Réglementations Internationales

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 16/18

7302 CombiColor Diluant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

Code CN : 3814 00 90 99

#### Liste d'inventaire

Australie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Chine: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Philippines: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.République de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Taïwan: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**États-Unis** : Indéterminé. **Viêt-Nam** : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
STOT SE 3, H336	Jugement expert
Asp. Tox. 1, H304	Jugement expert
Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées

**Belgique** 

Date d'édition/Date de révision : 22/02/2022 Date de la précédente édition : 22/02/2022 Version : 5 17/18

7302 CombiColor Diluant

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des mentions H abrégées H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<u>Texte intégral des</u> <u>classifications [CLP/SGH]</u> Aquatic Chronic 2
Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Flam. Liq. 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Date d'impression Date d'édition/ Date de

révision

Date de la précédente

édition

: 22/02/2022

: 22/02/2022

: 22/02/2022

Version : 5

#### Avis au lecteur

REMARQUE IMPORTANTE: Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particuliere de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT: les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les règlementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.